

**Demande de raccourcissement d'un délai**

Un locateur, un locataire ou une autre partie à une instance de la CLI qui donnera lieu à une audience peut déposer une demande de raccourcissement du délai jusqu'à l'audience. Si la demande est accueillie, l'audience se tiendra plus tôt que prévu. Si la demande est rejetée, la date de l'audience sera fixée conformément au calendrier habituel de la CLI.

Le locateur qui n'a pas déposé sa Requête en augmentation de loyer supérieure au taux légal au moins 90 jours avant la date de prise d'effet de la première augmentation de loyer prévue indiquée dans sa requête peut déposer une demande de raccourcissement de ce délai. Si la demande est accueillie, la requête sera acceptée par la CLI. Si la demande est refusée, la requête ne sera pas acceptée.

Comment remplir une demande de raccourcissement d'un délai

Avant de remplir le formulaire de demande, lisez attentivement les présentes directives. Il vous incombe de veiller à ce que les renseignements fournis dans votre demande soient exacts et complets, en fournissant tous les motifs et documents nécessaires. Si votre demande est rejetée, vous ne pouvez pas déposer d'autre demande de raccourcissement du même délai ou demande concernant la Requête en augmentation de loyer supérieure au taux légal, sauf en cas de changement important intervenu dans les circonstances depuis la première demande.

Motifs de la demande

Expliquez les motifs pour lesquels votre demande devrait être accueillie. Les motifs de votre Demande de raccourcissement d'un délai doivent se rapporter à votre requête. Les motifs ne présentant aucun lien avec votre requête ne seront pas pris en considération.

Veillez fournir tout document à l'appui de votre demande. L'absence de documents justificatifs peut entraîner le rejet de votre demande.

Pour prendre une décision concernant votre demande, le membre de la CLI peut tenir compte des facteurs suivants énoncés à la règle 16.4 des [Règles de procédure](#) de la CLI :

- a. le risque de préjudice (conséquence négative) pour vous ou pour une autre partie si la demande est acceptée ou rejetée;
- b. s'il y a une façon quelconque de réparer ce préjudice;
- c. si la demande a été faite de bonne foi;
- d. en cas de demande de prorogation d'un délai, le retard dans le dépôt du document et la raison ce retard;
- e. tout autre facteur que le membre de la CLI juge pertinent dans les circonstances.

Vous pouvez consulter le document énonçant les directives pour obtenir des précisions.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec la Commission de la location immobilière en composant le 416 645-8080, le numéro sans frais 1 888 332-3234 ou bien vous rendre sur le site Web de la Commission, à tribunalsontario.ca/cli.



Numéro de dossier : _____

Langue préférée

La CLI offre des services en français et en anglais.

Quelle est votre langue préférée? [] Français [] Anglais

Si vous êtes l'intimé et que vous souhaitez obtenir des services en français, remplissez le formulaire Demande de services en français et envoyez-le par courriel ou par la poste au bureau de la CLI qui traite le dossier.

Mesures d'adaptation

Une mesure d'adaptation est un aménagement qui permet à quiconque, quelles que soient ses capacités, de participer pleinement à l'instance devant la CLI.

Si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation, remplissez le formulaire Demande de mesures d'adaptation et envoyez-le par courriel ou par la poste au bureau de la CLI qui traite le dossier. Pour obtenir le formulaire et de plus amples renseignements sur les mesures d'adaptation, rendez-vous à tribunalsontario.ca/fr/accessibilite-et-diversite/.

Renseignements sur l'auteur de la demande

[] Locateur [] Représentant du locateur [] Locataire [] Représentant du locataire [] Autre partie

Prénom : _____ Nom de famille : _____

Société (le cas échéant) : _____

Adresse postale

Unité/App./Bureau : _____ Numéro municipal : _____ Nom de la rue : _____

Municipalité : _____ Province : _____ Code postal : _____ Pays (s'il ne s'agit pas du Canada) : _____

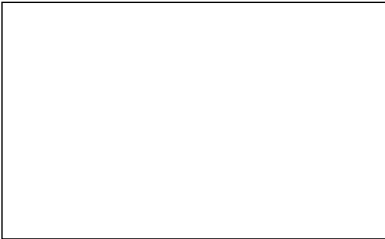
Numéro de téléphone à domicile : _____ Numéro de téléphone professionnel : _____ Numéro de télécopieur : _____

Adresse de courriel : _____

Quelle est la meilleure façon de communiquer avec vous? [] Par la poste [] Par courriel *

* Si vous cochez la case « Par courriel », vous consentez à recevoir des documents et de la correspondance de la Commission de la location immobilière par courriel. Si vous consentez à la communication par courriel, la CLI communiquera par courriel avec tous les requérants et leur enverra des documents par courriel. Ne cochez pas la case « Par courriel » s'il y a plusieurs requérants et que certains d'eux veulent recevoir des documents par courrier ordinaire plutôt que par courriel.

La Commission de la location immobilière a le droit de recueillir les renseignements demandés dans le présent formulaire afin de régler votre requête déposée en vertu de l'article 185 de la Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation. Une fois le formulaire déposé, les renseignements concernant l'instance peuvent devenir publics s'ils figurent dans une décision ou une ordonnance du tribunal ou dans un autre document, conformément à la Politique d'accès aux documents de Tribunaux décisionnels Ontario et à la Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux. Les parties qui souhaitent assurer la confidentialité de leurs dossiers ou renseignements doivent demander à l'arbitre une ordonnance de confidentialité. Pour toute question sur les ordonnances de confidentialité ou l'accès aux dossiers, envoyez-nous un courriel à LTB@ontario.ca ou appelez l'InfoCentre au 416-645-8080 ou 1-888-332-3234 (sans frais).



RÉSERVÉ AU BUREAU Numéro de dossier : _____

Logement, immeuble ou ensemble d'habitation visé par la requête

Unité/App./Bureau :	Numéro municipal :	Nom de la rue :	
Municipalité :		Province:	Code postal :

Je demande à la Commission de raccourcir :

- le délai pour fixer l'audience relative à ma requête.
- le délai de dépôt d'une requête en vue d'obtenir une augmentation de loyer supérieure au taux légal.

Indiquez les motifs pour lesquels vous estimez que votre demande devrait être accueillie.

Annexez les documents qui appuient votre demande. **L'absence de documents justificatifs peut entraîner le rejet de votre demande.**

Conformément à la règle 16 des Règles de procédure de la Commission, le membre de la CLI peut tenir compte des facteurs suivants pour prendre une décision concernant votre demande :

- la durée et le motif du retard;
- tout préjudice qu'une partie peut subir;
- la possibilité de réparer tout préjudice éventuel;
- la question de savoir si la demande est faite de bonne foi;
- tout autre facteur pertinent.

Remarque : Si la Commission refuse votre demande de raccourcissement d'un délai, vous ne pourrez pas présenter une autre demande concernant ce même délai, sauf en cas de changement important de circonstances.

Annexez d'autres feuilles au besoin.

Signature

Locateur Représentant du locateur Locataire Représentant du locataire Autre partie

Signature

Date (jj/mm/aaaa)

Renseignements sur le représentant juridique

Prénom :

Nom de famille :

N° du BHC :

Raison sociale de la société (le cas échéant) :

Adresse de courriel :

N° de téléphone (jour)

N° de téléphone (soir)

N° de télécopieur

Adresse postale

Numéro municipal :

Nom de la rue :

Unité/App./Bureau :

Municipalité (ville, village, etc.) :

Province :

Code postal :

À l'usage de la Commission Seulement :

La demande de raccourcissement d'un délai est :

Accordée

Rejetée

Raisons :

Nom du membre :

Signature:

Date: